



FORMATION DÉVELOPPER LA PARTICIPATION GRÂCE AUX OUTILS DE COOPÉRATION NUMÉRIQUES

> OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera capable de :

- Construire les conditions de la participation individuelle et de la coopération en visio avec une démarche inclusive, une réflexion sur les biais et les freins à la participation, et la connaissance des leviers pour une participation équitable,
- Faire un choix d'outils de coopération numérique en réponse à un besoin et en lien avec les objectifs définis : faire connaissance, informer, analyser, co-construire, débattre, prendre une décision collectivement, etc.
- Adapter les méthodes d'animation participative à l'animation en visio : débat mouvant, brainstorming, etc.
- Adapter sa communication et posture pour une animation en visio fluide et efficace et qui prenne soin de chacun.e,
- Faire des choix éthiques de logiciels.

> COMPÉTENCES VISÉES

- Utiliser un logiciel de visio et des logiciels de coopération numérique pour animer un temps inclusif et coopératif,
- Communiquer et animer efficacement et de manière accessible pour tous.tes dans une situation d'animation participative en visio,
- Concevoir une démarche en intégrant les outils numériques coopératifs et en faisant un choix éclairé et éthique de ces outils.

> PROGRAMME

- Problématisation, expérimentations et analyse (quoi, comment, pourquoi ?),
- Pratique : prise en main et choix des outils, entraînement à l'animation en visio.

CODE DE LA FORMATION

GRH24-09-01

LIEU

Visio

PUBLIC

Tout public

PRÉREQUIS

Aucun

DATES & DURÉE

Session 1 : 18 avril 2024, matin

Session 2 : 12 septembre 2024, matin

Soit 3h30 (1/2 journée)

INTERVENANT

Joris Darphin d'Agora Dazibao

TARIFS PAR PERSONNE

Adhérents CRESS : 50 €

Non-adhérents : 60 €

**Tarifs nets de taxes : la CRESS AuRA est exonérée de TVA au titre de la formation professionnelle continue (art. 261.4.4a du CGI).*

Les frais d'hébergement, repas, transport, etc. sont à la charge du participant.

Pour une formation en INTRA dans votre structure, merci de nous contacter.

> MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaire de pré-positionnement. Ce questionnaire permettra de personnaliser la formation.
- La pratique du formateur est basée sur la pédagogie active, et les stagiaires sont donc pleinement actifs.ves pendant la formation. Le formateur fait s'exprimer les représentations et les expériences des stagiaires, co-construit avec eux et elles les problématiques, les réflexions. Les stagiaires sont mis en action pour construire, expérimenter, vivre des expériences en lien avec les problématiques et les thématiques de la formation. Des apports théoriques et pratiques sont amenés en complément.
- Les méthodes d'animation de la formation sont des méthodes d'animation participative (abaques de Régnier, débats mouvants, world café, chapeaux de Bono, pédagogie de scénario, etc.). Toutes ces méthodes sont applicables en visio. Ces méthodes permettent de travailler sur les sujets de la formation, et sont aussi appropriables et réutilisables par les stagiaires dans leurs temps collectifs.

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation des acquis,
- Exercices pratiques de mise en œuvre des compétences acquises.

> SUIVI APRÈS FORMATION

- Questionnaire de satisfaction,
- Mise à disposition de ressources en ligne sur un mur collaboratif (padlet).



Pour toute personne en situation de handicap, nécessitant une adaptation physique ou pédagogique, merci de contacter notre équipe afin de mettre en place un accompagnement spécifique.

Notre organisme est certifié QUALIOPI, ce qui ouvre droit à une prise en charge des formations, sous conditions d'éligibilité.

Numéro déclaration d'activité :
84630489263

CONTACT ADMINISTRATIF

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
Lucie RANCHIN - 04 78 09 11 97
formation@cress-aura.org

**INSCRIPTION EN LIGNE
CLIQUEZ ICI**



La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).

Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont-Ferrand • siège social :

28 boulevard Léon Jouhaux
63100 Clermont-Ferrand

04 78 09 11 97 - info@cress-aura.org - www.cress-aura.org

Site de Lyon • siège administratif :

11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon

Association Loi 1901 - SIRET : 331 408 039 00062

